

Programme de la Formation

CONCEVOIR UN PERMIS D'AMENAGER – Niveau 2 - Le règlement du lotissement : forme urbaine et cadre paysager

1 jour soit 7 heures de formation

CONTEXTE GÉNÉRAL

Maîtriser la conception urbaine (projet d'espace public et simulation d'implantations de constructions) et le contenu, pièce par pièce du Projet Architectural, Paysager et Environnemental est indispensable pour les concepteurs qui travaillent sur un lotissement.

Néanmoins, la réussite d'un projet de lotissement passe aussi par la formulation de prescriptions adaptées afin de tenir la forme urbaine, une fois les constructions réalisées.

Ce module vous donne la boîte à outils pour identifier le bon support (règlement de lotissement, cahier des charges, cahiers de prescriptions, fiches de lot), et pour formuler, graphiquement et par écrit, des prescriptions adaptées au projet opérationnel.

L'accent est également mis sur les clés de réussite d'une intervention en équipe pluridisciplinaire.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Acquérir les bons réflexes pour se positionner dans une équipe pluridisciplinaire

Mesurer les écarts entre le règlement et le cahier des charges

Maîtriser la structure d'un règlement

Manier les outils et méthodes pour formaliser des prescriptions adaptées, graphiquement, et par écrit.

S'appuyer sur des exemples d'opérations existantes, afin de disposer d'une base de données.

PUBLIC CIBLE

Architectes, paysagistes, urbanistes, maîtres d'œuvre, bureau d'études, maîtres d'ouvrage, géomètres

PRÉREQUIS

Avoir réalisé le PA niveau 1 édition : 2016-2017-2018

Ou

Maîtriser la conception urbaine (projet d'espace public et simulation d'implantations de constructions) et le contenu, pièce par pièce du Projet Architectural, Paysager et Environnemental.

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Avant la session, un questionnaire de positionnement préformation est proposé aux participants, afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils et des attentes de chacun.

Il sera complété dès l'ouverture par un tour de table de présentation.

Ensuite, plusieurs évaluations ponctueront la formation, sous forme de quiz, d'exercices, de jeux de rôle ou d'échanges oraux.

Le dernier jour, un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de ces journées. **Il sera complété par un questionnaire qualité transmis par mail 2 jours après la formation. La réponse au questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation.**

Une attestation de formation avec autoévaluation sera ensuite transmise sur l'adresse personnelle du participant.

Module
Permis d'aménager : le règlement

1 jour soit 7 heures de formation

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de cette formation, le participant sera en capacité :

- De se positionner dans une équipe pluridisciplinaire
- Mesurer les écarts entre le règlement et le cahier des charges
- Maîtriser la structure d'un règlement
- Manier les outils et méthodes pour formaliser des prescriptions adaptées, graphiquement, et par écrit.
- S'appuyer sur des exemples d'opérations existantes, afin de disposer d'une base de données.

FORMATEUR(S)

GUERIF Christine - Architecte Urbaniste
LE MAIRE Céline - Architecte urbaniste

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques et les supports que nous proposons vont permettre une approche concrète et dynamique de la formation. Nous privilégions une pédagogie active, basée sur une approche socio-constructiviste qui favorisera les interactions sociales de travail. Pour cela, nous proposons des études de cas et des mises en situation visant à simuler des situations les plus proches de leur réalité professionnelle. En outre, ces travaux de groupe vise à favoriser les échanges expérientiels entre apprenants.

PROGRAMME

Introduction

Présentation du module et rappel des points forts des modules 1 et 2

Mise en pratique du permis d'aménager

Le rôle de l'architecte et du paysagiste

Positionnement des concepteurs dans une équipe pluridisciplinaire

Mise en situation : acquérir les bons réflexes pour se positionner dans une équipe pluridisciplinaire

Définir quelles compétences doivent être attribuées au mandataire en fonction du contexte

Se positionner en fonction de ses compétences propre, de ses références et de ses outils.

Maîtriser ses obligations légales et déontologiques.

Bien appréhender ce qui différencie un règlement d'un cahier des charges

Les bons réflexes en conception réglementaire

Mise en situation : s'entraîner à l'écriture réglementaire

Définir un objectif réglementaire en fonction d'un questionnement urbain

Maîtriser les points qui peuvent être réglementés et savoir ce qu'il est important de définir pour chacun d'entre eux.

Manier les outils de formulation écrite et graphique du règlement

Exemples de règlement de lotissement

A partir de photos et d'extraits de règlement graphique ou écrit, avoir accès à une base de données pour voir comment ont été formalisées les prescriptions réglementaires, mesurer l'intérêt de règles simple, et éviter les redondance entre pièces écrites et pièces graphiques.